



## Bulgarie : Préparation

### Quand partir

Il est conseillé d'éviter les plages de la mer Noire en été, noyée sous les hordes de touristes. Vous préférerez organiser votre séjour entre mi-septembre et mi-mai pour profiter pleinement de la côte.

### Formalités administratives

En tant que citoyen de l'Union Européenne, pour tout séjour inférieur à 3 mois, vous rentrerez sur le territoire bulgare sans formalités particulières : il vous suffira de présenter votre carte d'identité ou passeport, valide cependant. Pour un séjour prolongé, vous devrez vous présenter au service des migrations du ministère de l'Intérieur et demander un certificat de résidence prolongée.

### Argent

Préférez importer des devises plutôt que des chèques de voyage, plus difficiles à changer. La destination est bon marché, sauf en ce qui concerne les tarifs touristiques. Hébergement comme restauration sont accessibles. Vous pourrez déguster un bon repas à partir d'environ une dizaine d'euros.

### Santé

En raison de l'épidémie de grippe aviaire, il vous est recommandé d'éviter tout contact avec les volatiles. Ne pas se rendre dans des élevages ou dans les marchés aux volatiles. Evitez de consommer des produits crus ou insuffisamment cuits (viande et oeufs en particulier) et lavez-vous régulièrement les mains.

*Numéro d'Urgence : 150 (Samu-Urgences)*

### Comment s'y rendre

Deux compagnies aériennes vous proposeront des trajets quotidiens directs pour la Bulgarie : Air France et Air Balkan. Vous pouvez également choisir de prendre un train intercontinental ou la voiture, si trois jours de conduite ne vous rebutent pas.

### Adresses utiles

**Ambassade de Bulgarie en France :**

1 rue Rapp - 75007 Paris

(tel.) 01 45 51 85 90

**Ambassade de France en Bulgarie :**

27-29 rue Oborichté - 1504 Sofia

(tel.) [359] (2) 96 51 100

presse@ambafrance-bg.org